

/VS

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 96-362 du 29 Août 1996

portant nomination de Monsieur Nourou LAWANI EMMANUEL en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République du Niger.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N°90-032 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Proclamation le 1er Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU le Décret N°96-128 du 09 Avril 1996 portant composition du Gouvernement ;
- VU le Décret N°95-419 du 21 Décembre 1995 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- VU le Décret N° 149/PC/MFAEP/MAE/MEPTAS du 20 Avril 1965 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et les avantages matériels ~~divers alloués aux Agents du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération et les textes modificatifs subséquents ;~~
- SUR proposition du Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération ;
- Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 21 Août 1996 ;

DECRETE :

Article 1er. - Monsieur Nourou LAWANI EMMANUEL est nommé Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République du Bénin près la République du Niger.

.../...

Article 2.- Dans ses nouvelles fonctions, Monsieur Nourou LAWANI EMMANUEL bénéficiera du traitement attaché à son grade auquel s'ajouteront les indemnités et les avantages matériels divers alloués aux Chefs de Postes Diplomatiques par Décret N°149/PC/MFAEP/MAE/MFPTAS du 20 Avril 1965 susvisé et les textes subséquents.

Article 3.- Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires prend effet pour compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé et sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

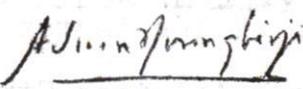
Fait à COTONOU, le 29 Août 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Mathieu KEREKOU

Le Premier Ministre, chargé de la
Coordination de l'Action Gouverne-
mentale et des Relations avec les
Institutions,



Adrien HOUNGBEDJI

Le Ministre des Affaires Etran-
gères et de la Coopération,

Le Ministre des Finances,



Pierre OSHO



Moïse MENSAH

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MAEC 4
AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-
DLC 3 GCONB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEP 3 INTERESSE 1
JO 1.-